

Séance du 11 novembre 2019 à 19 heures 30**SEANCE ORDINAIRE**

Présidence : **Monsieur Jean BINDER**

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 octobre 2019.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Approbation du budget de fonctionnement annuel 2020, du taux des centimes additionnels, ainsi que de l'autorisation d'emprunter (projet de délibération N°210/19).
4. Approbation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2020 (projet de délibération N°211/19).
5. Approbation du taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale (projet de délibération N°216/19).
6. Approbation de l'ouverture d'un crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU (Fonds intercommunal pour le développement urbain) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises (projet de délibération N°212/19).
7. Approbation de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2019 destiné à un amortissement complémentaire sur les travaux d'extension du cimetière (projet de délibération N°213/19).
8. Approbation de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2019 destiné à un amortissement complémentaire pour les honoraires d'architecte pour l'aménagement de surface du hameau de Bonvard (projet de délibération N°214/19).
9. Approbation de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2019 destiné à un amortissement complémentaire pour les honoraires d'ingénieur civil pour les canalisations du hameau de Bonvard (projet de délibération N°215/19).
10. Rapport des commissions.
11. Communications de l'Exécutif.
12. Propositions individuelles et questions.
13. Naturalisations (huis clos).

Présents : Mmes Patricia GAILLARD, Christine JEANNERET, Delphine KRÄHENBÜHL et Anne MEYLAN

MM. Fabrice CORTAT, Lucien DERUAZ, Pascal DROZE, Claude PETREMAND, Raphaël REY, Jérôme SCHÖNI et René WEIDELI

Exécutif : M. Patrik RECHSTEINER, maire
M. Jean-Luc JAQUET, adjoint
M. Christophe SENGLLET, adjoint

Excusée : Mme Judith SEYDOUX

Procès-verbal : Mme Katarina CHEVRON RIZZETTO

M. J. Binder ouvre la séance du Conseil municipal à 19 heures 30.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 octobre 2019

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents, avec remerciements à son auteur, en tenant compte des remarques suivantes :

Page 1808 : **M. R. Weideli** revient sur le point 1) de son intervention pour remarquer que l'implantation d'une goulotte pour l'aluminium à Chevrier est mise au conditionnel. **M. P. Rechsteiner** répond que cette démarche est soumise à autorisation et ne peut donc être confirmée pour le moment.

Page 1809 : **M. C. Pétremand** remarque qu'il manque un « n » à montagne.

Page 1810 : **M. J. Schöni** souhaite que soit retirée la phrase « Le site des TPG n'est pas très clair ». Il ne lui semble pas être celui qui l'a prononcée. Le site lui paraît fournir toutes les informations nécessaires.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

M. J. Binder excuse l'absence de **Mme J. Seydoux**.

Il informe que les conjoints invités au repas après le prochain conseil ont le choix de venir assister à la séance ou rejoindre les conseillers à 21h au restaurant.

3. Approbation du budget de fonctionnement annuel 2020, du taux des centimes additionnels, ainsi que de l'autorisation d'emprunter (projet de délibération N°210/19)

En l'absence de **Mme J. Seydoux**, **M. J. Binder** fait lecture du dernier procès-verbal de la commission des finances.

Il passe ensuite la parole à **M. P. Rechsteiner** qui revient sur la question posée par **M. R. Weideli** concernant le coût des places de crèche. La crèche de Puplinge compte 38 places en totalité, dont 8 pour Choulex. Il donne les chiffres correspondant à la répartition des fonds. Il précise que les grilles salariales sont définies et qu'à Genève, le taux d'encadrement est le plus élevé de Suisse. La commune verse une subvention moyenne de Chf 33'000.- par place qui dépend de la participation des parents.

M. R. Weideli revient sur sa question concernant l'urgence climatique et estime que le procès-verbal de la commission des finances ne répond pas à sa préoccupation. L'urgence climatique devrait occuper une ligne dans le budget et ne pas être englobée dans les mesures courantes en vue de préserver l'environnement. **M. P. Rechsteiner** affirme que la commune prend des mesures qui vont au-delà des exigences du label « Cité de l'énergie ». Il encourage la commission à faire des propositions. Des fonds sont alloués à cet effet. **Mme C. Jeanneret** déplore le manque d'actions proactives. **M. C. Senglet** soutient que les SIG ont engagé beaucoup de moyens pour des mesures environnementales. **M. P. Rechsteiner** suggère de mieux communiquer sur le sujet.

M. J. Binder fait lecture du projet de délibération.

Le projet de délibération N° 210/19 est approuvé par 10 voix pour et 1 abstention, dont la teneur est la suivante :

Vu le budget administratif pour l'année 2020 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,
 attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de **4'790'502.00 francs** aux charges et de **4'812'243.00 francs** aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à **21'741.00 francs**,
 attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **108'741.00 francs** et résultat extraordinaire de **-87'000.- francs**,
 attendu que l'autofinancement s'élève à **295'491.00 francs**,
 attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2020 s'élève à **42 centimes**,
 attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de **4'407'200.00 francs** aux dépenses et de **0.00 francs** aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à **4'407'200.00 francs**,
 attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de **295'491.00 francs**, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de **4'111'709.00 francs**,
 vu les rapports de la commission des finances des 7 et 28 octobre 2019,
 vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition de Monsieur le Maire, **le Conseil municipal décide par 10 voix 1 abstention**

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2020 pour un montant de **4'790'502.00 francs** aux charges et de **4'812'243.00 francs** aux revenus, l'excédent de revenus total présumé s'élevant à **21'741.00 francs**. Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **108'741.00 francs** et résultat extraordinaire de **-87'000.- francs**.
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2020 à **42 centimes**.
3. D'autoriser Monsieur le Maire à emprunter en 2020 jusqu'à concurrence de **4'111'709.00 francs** pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.
4. D'autoriser Monsieur le Maire à renouveler en 2020 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

4. Approbation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2020 (projet de délibération N°211/19)

M. P. Rechsteiner explique que la commission a décidé de réduire le montant de la taxe professionnelle à Chf 0.-. Elle sera toujours calculée, ayant une incidence sur la capacité financière.

M. J. Binder fait lecture du projet de délibération.

Le projet de délibération N° 211/19 est approuvé par 11 voix pour, soit à l'unanimité, dont la teneur est la suivante :

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
 vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
 vu le préavis favorable de la commission des finances du 28 octobre 2019,
 sur proposition de Monsieur le Maire, **le Conseil municipal décide par 11 voix soit à l'unanimité**
 1. de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2020 à 0.- francs.

5. Approbation du taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale (projet de délibération N°216/19)

M. J. Binder fait lecture du projet de délibération.

Le projet de délibération N° 216/19 est approuvé par 11 voix pour, soit à l'unanimité, dont la teneur est la suivante :

Vu l'article 30, al 1, lettre c) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
 vu l'article 308 C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
 vu le préavis favorable de la commission des finances du 28 octobre 2019,
 sur proposition de Monsieur le Maire, **le Conseil municipal décide par 11 voix soit à l'unanimité**
 1. de fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2020 à 100%.

6. Approbation de l'ouverture d'un crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU (Fonds intercommunal pour le développement urbain) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises (projet de délibération N°212/19)

M. J. Binder fait lecture du projet de délibération.

Le projet de délibération N° 212/19 est approuvé par 11 voix pour, soit à l'unanimité, dont la teneur est la suivante :

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ; considérant que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandé à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenable, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type ; vu qu'un groupe de travail, réunissant 13 communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton se sont réunis à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements ; vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ; vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens ; vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ; considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont sur les 7 représentants, 5 seront désignés par l'ACG parmi les Magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) sera compétent pour les attributions des financements versés aux communes ; attendu que les attributions versées seront uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas couverts par d'autres mécanismes de financement ; vu que ces attributions versées seront effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune ; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements ; considérant que ce fonds sera alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions ; vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ; vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ; vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi entre en vigueur dès le 1er janvier 2017 ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal décide par 11 voix soit à l'unanimité

1. D'ouvrir à M. le Maire un crédit de Chf 77'200.- pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2021.
4. D'autoriser M. le Maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

7. Approbation de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2019 destiné à un amortissement complémentaire sur les travaux d'extension du cimetière (projet de délibération N°213/19)

M. P. Rechsteiner explique que ces crédits peuvent être votés en fonction des disponibilités et des prévisions d'entrées fiscales.

M. J. Binder fait lecture du projet de délibération.

Le projet de délibération N° 213/19 est approuvé par 11 voix pour, soit à l'unanimité, dont la teneur est la suivante :

Vu l'article 30, al 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

*Vu le vote du Conseil municipal du 14 novembre 2016 ouvrant un crédit de **850'000.- francs** pour les travaux d'extension du cimetière ;*

Vu le rapport de la commission des finances du 28 octobre 2019 ;

*Vu les investissements importants à venir, de pouvoir disposer de capacité financière suffisante ; sur proposition de Monsieur le Maire, **le Conseil municipal décide par 11 voix soit à l'unanimité***

1. *de procéder à un amortissement complémentaire sur le crédit relatif aux travaux d'extension du cimetière pour un montant de **230'626.71 francs** ;*
2. *de comptabiliser cet amortissement complémentaire sous la rubrique 77.38 « amortissement complémentaire » du patrimoine administratif ;*
3. *d'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2019 de **230'626.71 francs**.*
4. *De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.*

8. Approbation de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2019 destiné à un amortissement complémentaire pour les honoraires d'architecte pour l'aménagement de surface du hameau de Bonvard (projet de délibération N°214/19)

M. J. Binder fait lecture du projet de délibération.

Le projet de délibération N° 214/19 est approuvé par 11 voix pour, soit à l'unanimité, dont la teneur est la suivante :

Vu l'article 30, al 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

*Vu le vote du Conseil municipal du 8 mai 2017 ouvrant un crédit de **290'000.- francs** pour le financement des études d'aménagement de surface du hameau de Bonvard ;*

Vu le rapport de la commission des finances du 28 octobre 2019 ;

*Vu les investissements importants à venir, de pouvoir disposer de capacité financière suffisante ; sur proposition de Monsieur le Maire, **le Conseil municipal décide par 11 voix soit à l'unanimité***

1. *de procéder à un amortissement complémentaire sur le crédit relatif aux études d'aménagement de surface du hameau de Bonvard pour un montant de **213'651.90 francs** ;*
2. *de comptabiliser cet amortissement complémentaire sous la rubrique 61.38 « amortissement complémentaire » du patrimoine administratif ;*
3. *d'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2019 de **213'651.90 francs** ;*
4. *de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.*

9. Approbation de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2019 destiné à un amortissement complémentaire pour les honoraires d'ingénieur civil pour les canalisations du hameau de Bonvard (projet de délibération N°215/19)

M. J. Binder fait lecture du projet de délibération.

Le projet de délibération N° 215/19 est approuvé par 11 voix pour, soit à l'unanimité, dont la teneur est la suivante :

Vu l'article 30, al 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le vote du Conseil municipal du 8 mai 2017 ouvrant un crédit de **290'000.- francs** pour le financement des études pour les canalisations du hameau de Bonvard ;

Vu le rapport de la commission des finances du 28 octobre 2019 ;

Vu les investissements importants à venir, de pouvoir disposer de capacité financière suffisante ; sur proposition de Monsieur le Maire, **le Conseil municipal décide par 11 voix soit à l'unanimité**

1. de procéder à un amortissement complémentaire sur le crédit relatif aux études pour les canalisations du hameau de Bonvard pour un montant de **71'719.56 francs** ;
2. de comptabiliser cet amortissement complémentaire sous la rubrique 72.38 « amortissement complémentaire » du patrimoine administratif ;
3. d'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2019 de **71'719.56 francs** ;
4. de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

10. Rapport des commissions

Aménagement et Préavis

Mme D. Krähenbühl informe que la commission ne s'est pas réunie.

Bâtiments

M. J. Binder informe que la commission ne s'est pas réunie.

Culture & Jeunesse

Mme A. Meylan informe que la commission s'est réunie le 22 octobre pour traiter les points suivants :

Roadmovie a fait un retour positif sur les réactions du public tant l'après-midi avec l'école que dans la soirée. L'événement a été très apprécié des grands comme des petits.

Soirée d'automne du 30 novembre : les tous-ménages sont arrivés et les affiches ont été posées.

Coup de chapeau : le tous-ménages a été envoyé. La commission se réunira le 9 décembre à 18h45 pour étudier les dossiers.

Lettre aux nouveaux citoyens : la proposition d'accompagner les jeunes à la soirée des promotions citoyennes sera reconduite. La lettre sera envoyée aux jeunes concernés dès réception de l'invitation de la Ville de Genève.

Antigel : finalement, le festival ne se produira pas en 2020 sur la commune. Un projet est recherché pour 2021.

Environnement-agricole

M. R. Weideli informe que la commission se réunira le 18 novembre.

ZeroWaste : les deux séances du 7 novembre pour la confection de produits de nettoyage se sont bien déroulées. Deux groupes de 20 personnes y ont participé. Il se rendra le 14 novembre au 5^{ème} et dernier **atelier du développement durable** qui aura pour sujet les conséquences climatiques sur la santé publique.

Le 12 décembre, il se rendra à la rencontre bisannuelle canton-communes sur le développement durable.

Finances et Naturalisations

Mme A. Meylan souhaite que soit ajouté au procès-verbal de la dernière commission des finances le sujet de l'identité visuelle de la commune à transmettre à la commission de l'information ainsi que l'approbation des délibérations relatives aux crédits.

Information

M. P. Droze informe que la commission ne s'est pas réunie. Presque tous les articles ont été reçus et il remercie les rédacteurs. Concernant le calendrier, les 8 sociétés

communales lui ont transmis des informations et des photos. Il lui manque 4 images pour compléter le calendrier et il est ouvert à toute proposition.

Routes et canalisations & PC-Feu

M. C. Pétremand informe que la commission s'est réunie le 28 octobre afin de traiter des sujets suivants :

Route de Choulex - zone 30 : la proposition de Trafitec a été examinée. Seule a été retenue l'option de peindre une bande jaune striée destinée aux piétons tout le long de la rue du village, côté impair. Il est renoncé à l'idée de border cette zone de potelets et de marquer les places de parking côté pair.

Place de la Croix : il a été décidé de ne pas prolonger l'îlot central. La création d'un passage piétons est approuvée. Il est demandé l'implantation d'un autre passage piétons sur le dos d'âne situé sur la route des Jurets, devant le no 6. Un débat s'engage sur la pertinence de garder le passage piétons devant le 120, route de Choulex. La commission souhaite le garder mais **M. P. Rechsteiner** estime que cette décision serait contre-productive. Le service des routes n'acceptera pas l'implantation d'un nouveau passage si proche et le risque est que le passage dangereux soit maintenu. **M. P. Droze** intervient pour manifester son étonnement sur la manière de procéder qui, selon lui, manque de vue d'ensemble. **M. P. Rechsteiner** répond qu'avancer à petits pas permet de régler les problèmes point par point. **M. C. Pétremand** est d'avis qu'il faudrait maintenir l'idée de l'implantation d'une zone 20 dans la rue du village, mais il semblerait qu'elle ne soit plus d'actualité. Une des raisons est que les places de parking devraient être supprimées. Plusieurs personnes souhaitent voir ce projet rétabli, d'autant plus qu'il est inscrit au plan directeur. Suite à ce débat, **M. P. Rechsteiner** suggère qu'une commission élargie soit organisée en 2020. **M. C. Senglet** constate que la commission n'arrive pas à se mettre d'accord. Le rôle de l'Exécutif est d'appliquer les décisions. Un projet doit être proposé et l'Exécutif essaiera de le faire passer. **M. P. Rechsteiner** suggère d'entériner cette décision pour le nouveau passage piétons.

Rénovation du chemin des Princes dans sa partie supérieure : il est question de savoir si les travaux seront répartis sur 3 ans ou sur une année. Cette dernière solution nécessiterait un crédit extraordinaire. Cependant, pour éviter de nombreux faux-frais (installation de chantier, fermetures de la route, etc.) et éviter des nuisances, la commission juge qu'il est préférable de faire les travaux en une seule fois.

Planning de la pose des radars mobiles : trois radars destinés aux statistiques seront déplacés selon une liste de lieux stratégiques avec un tournus de deux semaines.

Divers : les travaux sur la route de Chevrier n'ont pas encore commencé. Le radar défectueux sur le chemin des Princes a été remplacé et les habitants ont transmis leurs remerciements.

Scolaire

M. R. Rey informe que la commission ne s'est pas réunie mais se retrouvera le 18 novembre.

Sociale

Mme C. Jeanneret informe que la commission s'est réunie le 4 novembre pour traiter des points suivants :

Répartition des 44 dossiers de subventions : la mise en place de formulaires ces deux dernières années a bien fonctionné même si le processus est long. **Mme Valérie Noël** est chaleureusement remerciée pour tout le travail effectué en amont.

Subventions 2020 : plus de renseignements sont demandés.

Soirée dépistage du cancer du 12 novembre : tout est organisé et tout le monde est le bienvenu.

Paniers de Noël : la date du 18 décembre est fixée pour la préparation et la distribution.

Sports

Mme P. Gaillard informe que la commission ne s'est pas réunie. Elle donne les informations suivantes :

Assemblée générale de la pétanque le 18 octobre : la société a tenu sa dernière assemblée dans les anciens locaux. Tout fonctionne bien. Une soirée jass sera organisée en janvier 2020.

Bryan Leu avait demandé une subvention extraordinaire pour une course moto. La commission n'est plus favorable à soutenir les sports motorisés et a décidé de ne rien lui verser.

Mme Francesca Redaelli a été reçue à la mairie avec **M. C. Senglet** pour l'organisation d'un cours de patins à roulettes pour enfants, adapté à la salle. Dans l'attente de la réponse du FC Choulex, un créneau horaire pourrait être disponible le jeudi après-midi.

Fondation immobilière

M. J. Schöni informe que la Fondation s'est réunie le 28 octobre. Les contrats d'architecte ont été signés pour la rénovation des 111-113-115, route de Choulex et les affaires courantes ont été traitées.

EVE (Espace de vie enfantine) Puplinge

M. C. Pétremand informe que la fondation pour la petite enfance ne s'est pas réunie.

11. Communications de l'Exécutif

M. P. Rechsteiner informe que:

- 16 octobre : il s'est rendu au tribunal pour l'audition des témoins concernant le chalet Erbrich.
- 28 octobre : il a reçu **M. Pascal Tanari** pour une séance de planification des travaux du local pétanque.
- 28 octobre : il a reçu les SIG concernant leur action efficacité énergétique Eco21 pour la mise en place d'un suivi énergétique, dans la suite de Cité de l'énergie.
- 28 octobre : il s'est rendu à Jussy pour une séance concernant les nouvelles prérogatives dès 2020 concernant les préavis de travaux sur le réseau routier communal non structurant. Un accord a été trouvé avec Jussy, contre rémunération, pour que leur technicien communal se charge des préavis.
- 28 octobre : il a reçu **Mme Nathalie Guedj**, enseignante référente durant l'absence de **Mme Annick Marli** concernant des équipements pour l'école et notamment des TBI (tableaux blancs interactifs). Il demande à la commission scolaire d'auditionner **Mme Michèle Déchamboux**, directrice, et un/e enseignant/e afin de faire le point. Il a besoin d'un préavis de la commission pour l'acquisition de ce matériel.
- Il informe qu'une partie du couvert du stade est provisoirement réservée pour des échantillons de béton destinés à Bonvard, en attente de l'approbation de la CMNS (Commission des monuments, de la nature et des sites).

M. J.-L. Jaquet informe que :

- Travaux à Chevrier : les SIG ont tardé à envoyer les bons de commande. Les travaux devraient débuter en 2020.
- Il énumère les étapes des travaux à Bonvard :
 - Demande d'appel d'offre pour la mise en séparatif : décembre 2016.
 - Autorisation pour les canalisations : décembre 2018.
 - Autorisation pour l'aménagement de surfaces : février 2019, sous conditions de la CMNS.
 - Première séance pour le début des travaux : 25 avril 2019.
 - Début des travaux pour la mise en place des pompes de refoulement : mai 2019 pour une mise en service en septembre 2019.

- Recours sur l'autorisation pour l'aménagement de surfaces concernant un arrêt de bus : mai 2019.
- 29 octobre : rendez-vous à l'OCT (Office cantonal des transports) avec les TPG et un accord a été trouvé.
- Le recours devrait être levé prochainement et les travaux pourront reprendre en janvier.
- Incidence : les travaux sont retardés d'environ 7 mois et dureront jusqu'en novembre 2020 environ.
- Il est prévu de remettre en état le chemin des Hauts-Crêts. Suite à la mise en place de la déviation pour les bus, les accotements sont abimés.
- Les 14 mois de travaux initialement prévus seront donc respectés, malgré les recours.

M. C. Senglet informe que :

- Des représentantes de l'Hospice général ont été reçues à la mairie le 4 novembre. L'institution propose de venir en aide aux personnes qui rencontrent des problèmes administratifs ou autres. Des ateliers peuvent être organisés à la demande. L'Exécutif en a pris note et l'information a été transmise au secrétariat.

12. Propositions individuelles et questions

M. F. Cortat rappelle que l'association Communes-Ecole est toujours à la recherche de créneaux horaires pour des activités à la salle. Il demande que les éventuelles disponibilités soient communiquées.

Mme C. Jeanneret aimerait savoir si une réponse a été donnée au groupement des Verpillères suite aux diverses demandes transmises par courriel. **M. J.-L. Jaquet** affirme qu'une réponse a été envoyée concernant le radar et que les autres demandes ont été transmises à l'OCT. Elle suggère de répondre que des dispositions ont été prises.

M. C. Pétremand revient sur le problème du crottin de cheval retrouvé régulièrement sur les routes et les trottoirs de la commune. Il suggère d'envoyer à nouveau un courrier aux associations de cavaliers pour les sensibiliser et leur rappeler l'interdiction d'emprunter les trottoirs.

M. J. Binder suspend la séance et passe la parole au public

13. Naturalisations (huis clos)

M. J. Binder remercie l'assemblée et lève la séance à 21.18.
11.11.19/kcr